

***Société : SARL 7 TEA AND COFFEE (LE LOTIZ)***

***Siège social : SAINT PIERRE 5 5015, RUE DE FIGUERAS, 13700 MARIGNANE***

***SIREN : 985 049 683 RCS Aix en Provence***

***Capital social : 100 euros***

---

***Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire***

Du 24 septembre 2024

Date de début : 8h00

Date de fin : 9h00

Lieu : Siège social de la société

Présents :

M. Fateh DEBBABI, co-gérant et associé, titulaire de 500 parts sociales,

M. Franck CIARAVINO, co-gérant et associé, titulaire de 500 parts sociales.

Absents excusés : Aucun

Président de séance : M. Fateh DEBBABI

Secrétaire de séance : M. Franck CIARAVINO

Les associés de la SARL 7 TEA AND COFFEE (LE LOTIZ) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ce jour, sur convocation régulière, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

***Ordre du jour :***

Changement de gérant ;

Cession de parts sociales ;

Questions diverses.

1. Changement de gérant

L'assemblée prend acte de la démission de M. Fateh DEBBABI et de M. Franck CIARAVINO de leurs fonctions de gérants.

Il est proposé de nommer M. Demir OKAN en qualité de nouveau gérant de la société. Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer :

M. Demir OKAN, né le 09 avril 1996 à Varto (Turquie), de nationalité turque, résidant 28 Avenue de Lacanau, Florida Parc, 13700 Marignane, en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Résolution 1 :**

L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. Demir OKAN en qualité de nouveau gérant de la société à l'unanimité.

**2. Cession de parts sociales**

M. Fateh DEBBABI et M. Franck CIARAVINO déclarent céder l'intégralité de leurs parts sociales à M. Demir OKAN. La répartition actuelle des parts est la suivante :

M. Fateh DEBBABI détient 500 parts sociales ;

M. Franck CIARAVINO détient 500 parts sociales.

L'intégralité des parts sociales, soit 1000 parts au total, est cédée à M. Demir OKAN pour un prix de 0,10€ par part sociale, soit un total de 100,00 € pour la cession.

Les parties conviennent que cette cession prend effet immédiatement.

**Résolution 2 :**

L'Assemblée Générale approuve la cession de 1000 parts sociales à M. Demir OKAN à l'unanimité.

**3. Questions diverses**

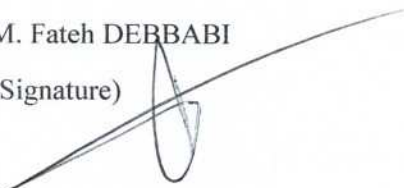
Aucune question supplémentaire n'ayant été soumise, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h00.

Fait à Marignane, le 24 septembre 2024.

Signatures des participants :

M. Fateh DEBBABI

(Signature)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. Franck CIARAVINO

(Signature)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CIARAVINO', with a large, sweeping flourish extending from the end.

M. Demir OKAN

(Signature)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'OKAN', with a large, sweeping flourish extending from the end.

Pour copie conforme,

Le Président de séance

(Signature)

Fait à Marignane, le 24 septembre 202